ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 74541

Texte de la question

M. Guénhaël Huet attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le port de signes religieux à l'université. Dernièrement, une trentaine de tapis de prière ont été découverts à l'IUT de Saint-Denis et un professeur de l'université Paris XIII a été renvoyé après son refus de faire cours devant une étudiante voilée. Ces deux phénomènes attestent d'une montée progressive du religieux dans l'enceinte de certains établissements d'enseignement supérieur. La laïcité, pilier fondamental du vivre ensemble et de la neutralité de l'espace public, doit s'appliquer également à l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, la loi de 2004 ne concerne pas l'enseignement supérieur et c'est dommageable étant donné les incidents qui sont rapportés par divers établissements. Aussi, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement concernant le port de signes religieux dans les établissements d'enseignement supérieur devant la montée de revendications religieuses de la part des étudiants.

Données clés

Auteur : M. Guénhaël Huet
Circonscription : Manche (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74541
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 24 février 2015, page 1280